



DATA GIX
SOLUTIONS IT & CLOUD

POLITIQUE RGPD



+213 (0) 561 873 101

contact@datagix.com

www.datagix.com

Cloud - Digitalisation - Infrastructure - Infogérance

1 - Confidentialité des données clients :



La confidentialité des données des clients est une priorité absolue pour notre entreprise. Nous nous engageons à protéger les informations personnelles de nos clients conformément à la loi algérienne N°18-07 du 10 juin 2018 (Journal officiel n°34 du 10 juin 2018) sur la protection des données, et selon l'article N° 24.2 de l'annexe E du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 66 du 2 octobre 2022 décrivant le Cahier des charges définissant les conditions d'établissement et d'exploitation des services d'hébergement et de stockage de données en cloud computing .

Au sens de l'article 3 de loi, il est entendu par donnée à caractère personnel, toute information, quel qu'en soit son support, concernant une personne identifiée ou identifiable, d'une manière directe ou indirecte notamment en référence à son numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques de son entités physique, physiologique, génétique, biométrique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

1-1 Ce qui prévoit la loi Algérienne :

2-1-1 Droits des personnes

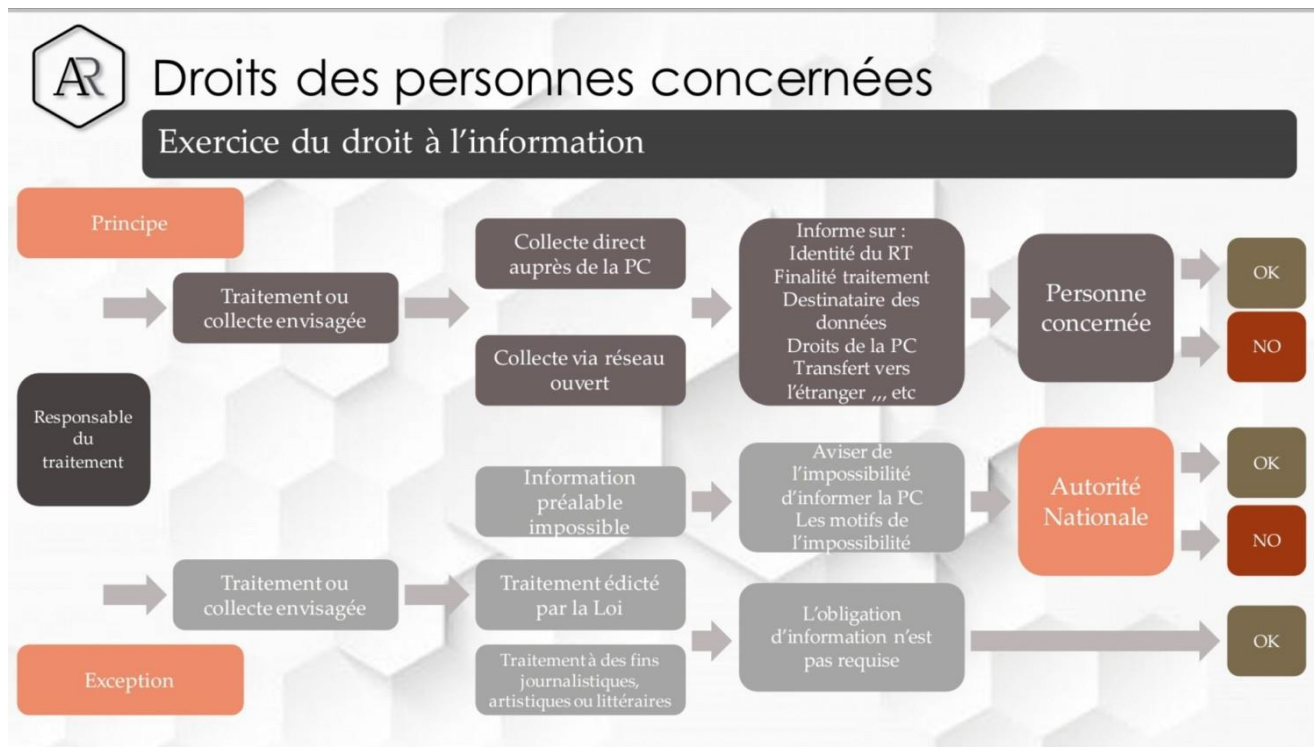
Selon l'article 32 de la Loi le droit à l'information est un droit octroyé à toute personne de savoir si des données la concernant font l'objet d'un traitement et d'obtenir du responsable du traitement ou de son représentant des informations sur cette opération.

Ce droit traduit la volonté du législateur de renforcer la protection des personnes concernées par le traitement, en leur offrant un droit de regard et d'action sur leurs propres informations.

A ce titre, l'article détermine les informations préalables qui doivent être mises à la disposition des personnes concernées par le traitement :

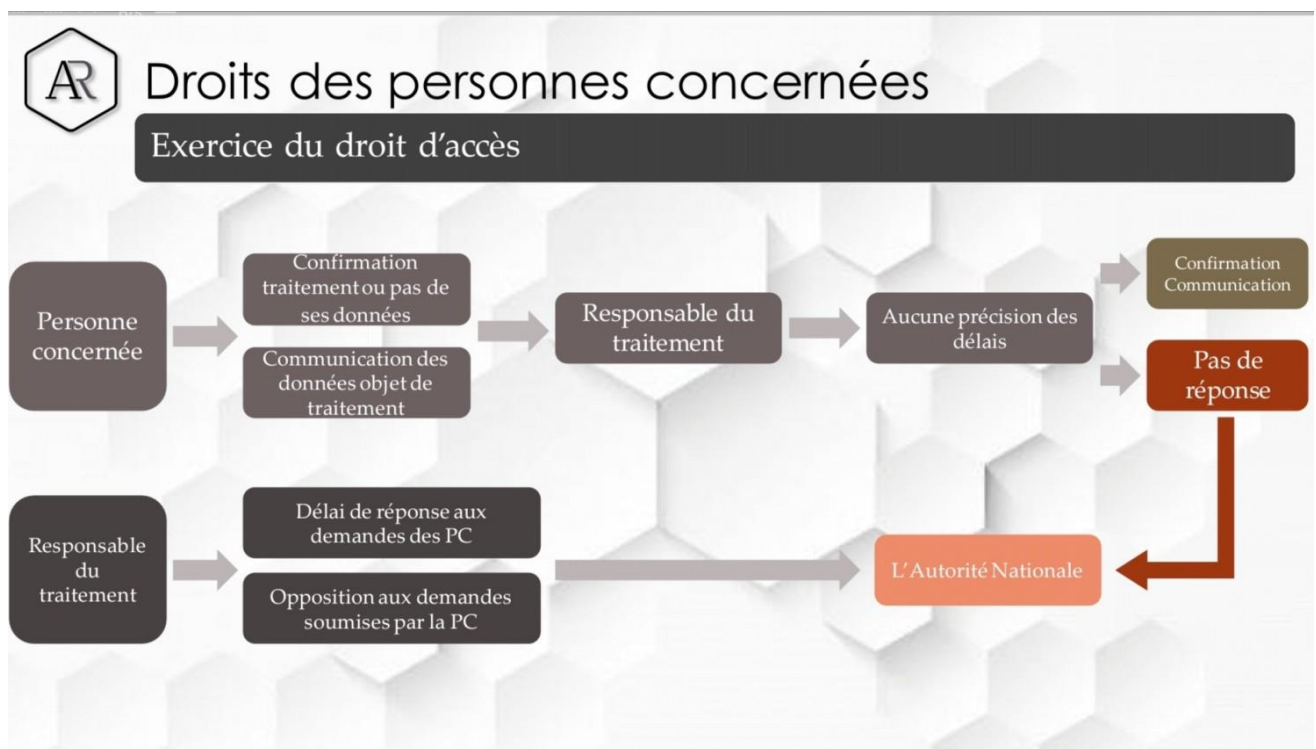
L'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de son représentant.

Le schéma ci-joint résume bien cette situation



1-1-2 Droit d'accès

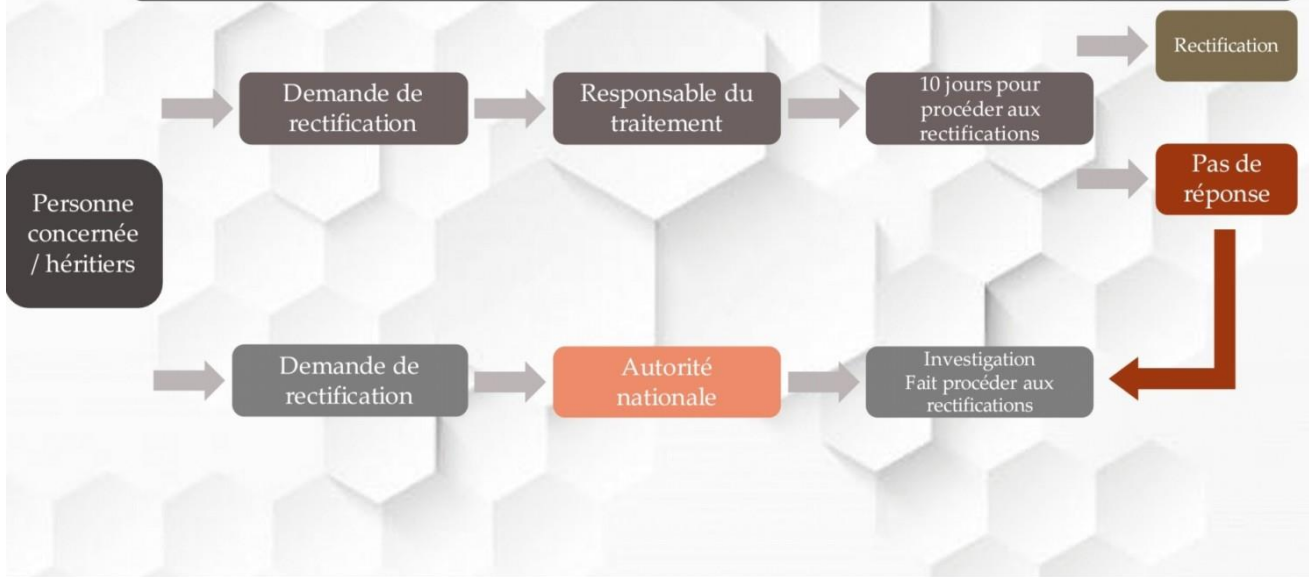
Selon l'article 34 de la Loi le droit d'accès est celui qui permet à la personne concernée par le traitement de ses données de prendre connaissance si des données la concernant sont traitées, les finalités du traitement ainsi que les catégories de données sur lesquelles porte le traitement, mais aussi les destinataires des données.





Droits des personnes concernées

Exercice du droit de rectification



1-1-3 Droit d'opposition

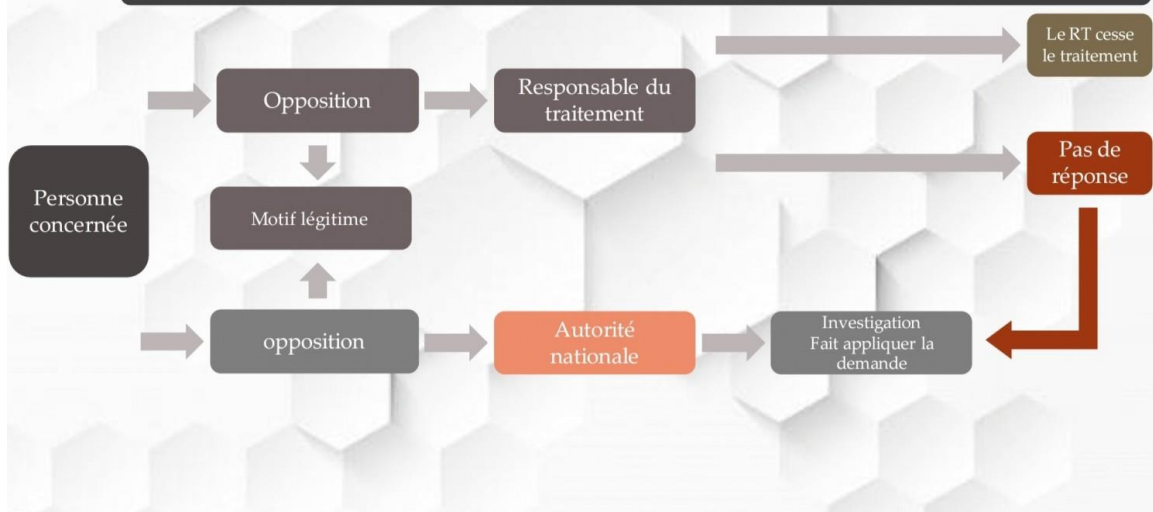
Suivant les dispositions de l'article **36** toute personne concernée par une opération de traitement de ses données au droit de s'y opposer, et ce, pour des motifs légitimes.

A ce titre, la personne concernée peut recourir à l'exercice de ce droit s'il s'avère que les données la concernant sont utilisées à des fins de prospection, notamment commerciales, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur.



Droits des personnes concernées

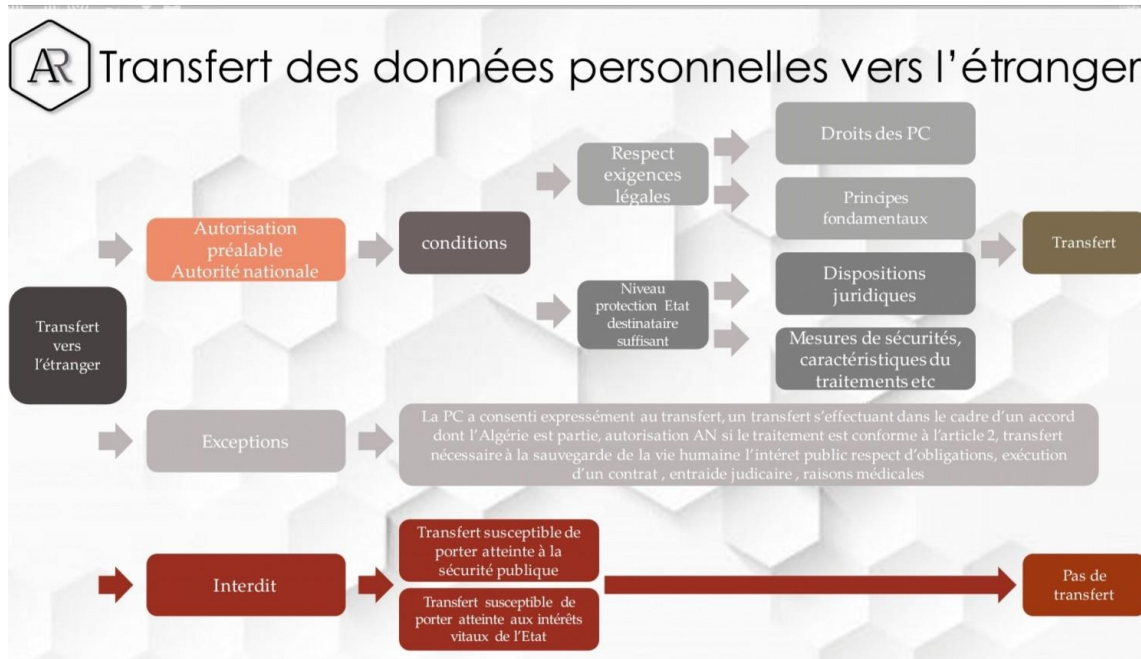
Exercice du droit d'opposition



1-1-3 Le transfert des données vers l'étranger

Le transfert des données vers l'étranger est devenu incontournable dans un environnement où les opérations des entreprises sont globalisées et distribuées avec l'avènement de la nouvelle Loi tout transfert vers l'étranger ne peut s'effectuer que sur autorisation préalable de l'autorité nationale ce qui résulte en un impact direct sur ces opérations et la nécessité de réaligner les processus de conformité.

Suivant l'article 44 de la Loi le transfert des données à caractère personnel vers un pays étranger doit être exécuté conformément aux dispositions légales que ce soit en matière de respect des droits fondamentaux, des principes élémentaires, des obligations et du régime procédural.



1-1-4 Sécurité et confidentialité

Le volet sécuritaire a été mis en exergue par la Loi qui consacre désormais la sécurité et la confidentialité en tant qu'obligations qui pèsent sur l'organisme traitant des données à caractère personnel.

Suivant les dispositions de l'article 38 le responsable du traitement doit mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnelles.

A ce titre, les mesures à mettre en place doivent protéger les données contre les menaces suivantes : la destruction des données (accidentelle ou illicite) la perte accidentelle des données, l'altération des données, la diffusion ou l'accès non autorisé, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite.

C'est pourquoi des mesures techniques et organisationnelles doivent assurer un niveau de sécurité approprié, et ce, au regard des risques présentés par le traitement et la nature des données à protéger.

Cependant, nous considérons que le responsable de traitement ne doit pas se limiter à couvrir les types de menaces cités par le texte en question mais de rechercher constamment à minimiser la survenance de tout type de cyber menace.

1-1-6 Notification des violations

Le législateur a introduit une nouvelle obligation celle de la notification des violations causées à un traitement de donnée dans le cadre des communications électroniques tel que cité par l'article 43.

Par communication électronique il est entendu au sens de l'article 3 : toute émission, transmission, ou réception, de signes, signaux, d'écrits d'images, ou de sons, de données, ou de renseignements de toute nature par fil, voie optique ou électromagnétique.

Il convient également de noter que le responsable de traitement devra désormais notifier sans délai l'autorité nationale et la personne concernée de toutes éventuelles violations à la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données à caractère personnel.

Cependant, le législateur a limité cette obligation de notification à l'autorité national sans la personne concernée si l'autorité constate que le responsable de traitement ait introduit au préalable les mesures techniques nécessaires pour faire face à d'éventuelles menaces pouvant atteindre les données.

En outre, le responsable de traitement doit documenter toutes les violations. C'est pourquoi le il doit désormais mettre en place un inventaire des violations des données et de le tenir à jour, mais aussi des mesures prises pour remédier aux éventuelles atteintes.

Au niveau pénal le non-respect des dispositions de l'article 43 sera suivi de 3 ans d'emprisonnement et de 300 000 DZD d'amende.



2- La politique Datagix en matière d'RGPD :

2-1 Collecte et Utilisation des Données

Lorsque nos clients interagissent avec notre entreprise, nous collectons des données personnelles telles que les noms, les adresses, les numéros de téléphone, les adresses e-mail, et d'autres informations nécessaires à nos services. Ces données sont collectées dans le but de fournir des services de qualité, de répondre aux demandes des clients, et de respecter nos obligations contractuelles.

Nous utilisons également des cookies sur notre site web pour améliorer l'expérience utilisateur et recueillir des informations sur les habitudes de navigation. Les clients sont informés de l'utilisation de ces cookies et peuvent les gérer conformément à leurs préférences.

2-2-1 Protection et Sécurité des Données

Nous prenons des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles de nos clients contre tout accès non autorisé, la divulgation, la modification ou la destruction. Nos serveurs sont sécurisés et surveillés en permanence, et l'accès aux données est restreint aux employés autorisés qui ont besoin de ces informations pour accomplir leurs tâches.

2-3 Durée de Conservation des Données

Nous conservons les données personnelles de nos clients aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et conformément à toutes les obligations légales. Lorsque les données ne sont plus nécessaires, elles sont effacées de manière sécurisée.

2-4 Droits des Clients

Conformément à la loi algérienne sur la protection des données, nos clients ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les corriger, de les supprimer, de s'opposer à leur traitement ou de demander leur portabilité. Nous respectons ces droits et nous engageons à répondre aux demandes des clients dans les délais prescrits par la loi.

2-5 Transferts de Données

Nous ne transférons pas les données personnelles de nos clients en dehors de l'Algérie sans leur consentement explicite, sauf lorsque cela est nécessaire pour fournir nos services conformément à la loi.

2-6 Notification des Violations de Données

En cas de violation de données affectant la sécurité des données de nos clients, nous nous engageons à les informer conformément aux obligations légales en vigueur en Algérie.

2-7 Formation et Sensibilisation

Nous formons régulièrement notre personnel à la protection des données et à la confidentialité, garantissant ainsi une meilleure compréhension des meilleures pratiques en matière de protection des données.

3 Conclusion :

Notre engagement envers le respect de la loi algérienne sur la protection des données personnelles est au cœur de notre stratégie de gestion de la confidentialité des données dans le cadre de notre plateforme cloud. Nous sommes pleinement conscients de l'importance cruciale de cette législation pour la protection des droits et de la vie privée de nos utilisateurs.

En conséquence, nous avons mis en place des mesures de conformité rigoureuses pour nous assurer que toutes les données personnelles traitées sur notre plateforme sont gérées avec le plus grand soin et en stricte conformité avec la loi algérienne.

Notre équipe dédiée à la protection des données travaille en étroite collaboration avec les autorités compétentes et suit de près l'évolution des réglementations pour s'assurer que nos pratiques de gestion des données demeurent à jour et en conformité avec les normes légales en vigueur.

Nous Contrôlons et classons les types de données hébergés (Personnel, Medical ...) par client r dans un registre afin de les communiquer au autorités compétentes

Nous considérons que le respect de la vie privée et des droits de nos utilisateurs comme une responsabilité fondamentale, et nous nous engageons à maintenir les plus hauts niveaux de conformité et de sécurité des données sur notre plateforme cloud.

Dans ce cadre, ces informations seront téléchargeables via notre site internet www.datagix.com englobant 3 rubriques :

- 1- Conditions générale de vente et Mentions légales
- 2- Politique des cookies
- 3- Politique de Protection des informations personnelles